



Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois - Un premier bilan qui témoigne de la pertinence et de l'utilité de l'exercice

Québec, le 22 mars 2016. La Commission publie aujourd'hui le Bilan des résultats de l'an 1 du premier cycle d'audit 2014-2015. Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Ce document, disponible uniquement en version électronique, est accessible sur le site Internet de la Commission à l'adresse suivante : <http://www.ceec.gouv.qc.ca>. La présidente de la Commission, M^{me} Céline Durand, se dit fière de l'exercice réalisé et déclare que « l'année 2014-2015 a marqué le début des visites d'audit dans les établissements. Ce bilan témoigne de la pertinence de ce nouveau type d'évaluation et de son utilité au regard de l'amélioration continue de l'enseignement collégial. »

Le bilan présente d'abord les grandes tendances quant aux résultats de l'audit pour les neuf établissements évalués au cours de la première année du cycle. Il relève les bonnes pratiques des collèges concernant l'efficacité de leurs mécanismes et l'exercice de leurs responsabilités pour assurer la qualité. Il soulève aussi les éléments pour lesquels des améliorations sont souhaitées et les actions déjà en place dans la plupart des collèges pour pallier les lacunes observées. La mise en œuvre des principaux mécanismes pour l'ensemble des composantes du système d'assurance qualité figure parmi les forces observées par la Commission au sein des établissements. Par ailleurs, la révision et l'actualisation plus assidues des principaux mécanismes ainsi que le suivi plus systématique des évaluations de programme sont soulevés comme pistes d'amélioration. En somme, les points forts portent sur des éléments centraux des systèmes d'assurance qualité, tandis que les points à améliorer portent sur des éléments plus précis. La présidente de la Commission remarque que « les difficultés observées avaient déjà été décelées par les collèges dans le cadre de leur autoévaluation et ils sont déjà en action pour améliorer l'efficacité de leurs mécanismes. »

Le bilan pose également un regard critique sur l'ensemble des étapes du processus d'audit et permet d'en valider les fondements. Des ajustements ont déjà été apportés en vue de faciliter le processus et de le rendre plus efficient pour l'ensemble des acteurs concernés et d'assurer ainsi des suites porteuses de réussite pour ce premier cycle d'audit. Par exemple, le document *Orientations et cadre de référence* a été révisé et le soutien offert aux collèges a été bonifié. Les collèges qui ont entrepris ou qui mèneront leur démarche d'autoévaluation au cours

des prochains mois pourront profiter des ajustements apportés pour faciliter le processus.

« La complémentarité du regard externe de la Commission et du processus d'assurance qualité interne des établissements est fondamentale pour l'amélioration continue de nos pratiques et pour le rayonnement de la qualité de l'enseignement collégial au Québec. Les rapports d'audit qui en découlent offrent un témoignage objectif sur la prise en charge par les établissements de la qualité de la formation offerte dans le réseau alors qu'à l'échelle des collèges, ils livrent un portrait de l'exercice de cette responsabilité », conclut M^{me} Durand.

La Commission poursuit ses activités en cette deuxième année du cycle et témoignera annuellement de l'exercice des responsabilités des collèges pour assurer la qualité.

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 105 établissements.